

Numéro dans le SI local :	0049
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Archéologie de la Gaule et du Nord-Ouest européen à l'époque antique
Job profile :	Archaeology of the Gaul and North-West Europe in Antiquity Teaching levels: Bachelor's degree, master degree. PhD (ED 395 •Environmental, Cultural and Social Studies: Past and Present•) Research laboratory: UMR 7041 ArScAn, team Archaeology of Gaul in the Antique World (GAMA)
Research fields EURAXESS :	History Archaeology History Art history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	92000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support électronique via l'application SOLEIL 00 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° de téléphone :	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de Fax :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
Email :	Pas de fax soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2019
Mots-clés :	Gaule ; Empire romain ; archéologie ; archéologie ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Sc sociales et administration
Référence UFR :	UFR SSA
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR7041 (199912442H) - Archéologies et Sciences de l'Antiquité
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application https://soleil.parisnanterre.fr/

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 21 PR_0049
Corps :	Professeur	
Section 1 :	21 ^{ème}	
Section 2 :	non	
Section 3 :	non	
Profil :	Archéologie de la Gaule et du Nord-Ouest européen à l'époque antique	
Job profile :	Archaeology of the Gaul and North-West Europe in Antiquity <i>Teaching levels:</i> Bachelor's degree, master degree. PhD (ED 395 "Environmental, Cultural and Social Studies: Past and Present") Research laboratory: UMR 7041 ArScAn, team Archaeology of Gaul in the Antique World (GAMA)	
Researchfields :	Archaeology, Archaeometry, Western Gaul, Art History	
Mots-clés :	Gaule romaine, Monde gallo-romain, Archéologie métropolitaine et européenne, Archéométrie	

ENSEIGNEMENT	
Composante :	Directrice de l'UFR UFR SSA Marianne Cojannot-Le Blanc Email <mleblanc@u-paris10.fr>
Référence composante :	Francine Ledenou< fledenou@parisnanterre.fr >
Profil détaillé :	<p>L'enseignant(e)-chercheur(e) titulaire du poste devra assurer un enseignement général en archéologie et en histoire de l'art de la Gaule et du monde gallo-romain. Il s'agira de répondre à l'offre de formation du département d'histoire de l'art et archéologie dans les filières de licence (archéologie ; histoire de l'art ; restauration des œuvres d'art) et de master (archéologie et sciences pour l'archéologie ; histoire de l'art ; médiation culturelle, patrimoine et numérique), en particulier dans les parcours associant les formations avec la Préhistoire et la Protohistoire, tout en maintenant l'équilibre entre les périodes. L'orientation vers la Gaule et le monde gallo-romain dans son environnement européen s'inscrit en complémentarité avec les deux autres aires chrono-culturelles représentées dans le département pour la période antique (Rome et monde romain, Grèce et monde grec). Il s'agira d'assurer une formation complète en archéologie (méthodes, techniques et terrains).</p> <p>L'enseignement de l'archéologie gallo-romaine touchera l'ensemble des domaines concernés (archéologie et art des sociétés, des cultures et des territoires, archéologie des techniques, archéologie de terrain, traitement de l'information et informatique en archéologie, archéométrie) en soulignant la transmission de l'héritage antique aux</p>

	<p>mondes médiéval, moderne et contemporain. Outre sa contribution à la formation par la recherche au sein de l'ED 395 et de l'équipe de rattachement, l'enseignant(e)-chercheur(e) préparera activement les étudiants à un ensemble de débouchés professionnels comparables à ceux des autres spécialités du département (enseignement et recherche, métiers de l'archéologie, du patrimoine et de la restauration). Il s'agira notamment de préparer aux métiers de l'archéologie en France et en Europe (services publics, services de collectivités, instituts de recherche publics ou privés, musées, entreprises d'archéologie privées) ainsi que d'assurer l'organisation et la coordination de travaux archéologiques de terrain, de stages de formation en France et à l'étranger, dans les centres de recherche, les collectivités territoriales ou dans les musées. Il/elle pourra aussi être amené(e) à intervenir dans les formations existantes ou qui seraient créées : en particulier le SUFOM, l'enseignement à distance, préparation aux concours des métiers du Patrimoine, EUR.</p> <p>Il/elle sera conduit(e) à renforcer les projets innovants mis en place dans le Département, entre autres le pôle « archéologie et archéométrie » croisant les approches entre archéologie et histoire de l'art, ainsi que tout autre projet pédagogique en rapport avec la nouvelle Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), Paris Lumières, notamment en matière de professionnalisation.</p>
Département d'enseignement :	Département d'histoire de l'art et archéologie
Equipe pédagogique :	Tous les membres titulaires du Département d'histoire de l'art et archéologie
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Philippe Jockey Tél. 06 17 34 04 19 /0146 69 25 36 Email : pjockey@parisnanterre.fr
URL du département :	https://dep-hist-art.parisnanterre.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) – Equipe Archéologie de la Gaule dans le monde antique (GAMA)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>Le profil souhaité suppose une compétence en archéologie et en histoire de l'art de la Gaule et du monde gallo-romain dans son environnement culturel européen. La spécialité de recherche du/de la candidat(e) peut porter de manière très ouverte sur l'un ou l'autre des domaines de l'archéologie et des arts gallo-romains et embrasser un vaste champ chronologique, depuis la fin de l'Âge du Fer jusqu'aux débuts du Moyen Âge, en Gaule et dans les pays européens environnants.</p> <p>Les travaux du/de la candidat(e) devront pouvoir s'intégrer, au moins pour partie, aux programmes pluridisciplinaires de l'équipe <i>Archéologie de la Gaule dans le monde antique</i> – <i>GAMA</i> du laboratoire</p>

	<p>ArScAn (UMR 7041) qui relèvent de l'archéologie, de l'art et de l'archéométrie. Les recherches de l'équipe sont liées au terrain, à l'occupation des territoires et aux peuplements, aux productions, aux échanges et aux consommations, ainsi qu'aux cultes et aux savoirs. Il est souhaitable que le/la candidat(e) soit spécialiste de l'un de ces domaines, et puisse se prévaloir d'une ouverture suffisante à l'interdisciplinarité pour pouvoir suivre le développement des programmes nationaux et européens d'archéologie métropolitaine. Une ouverture vers la constitution de corpus numériques, le traitement de l'information et les applications de l'informatique en archéologie, ainsi que vers l'archéométrie appliquée à l'étude des objets et des œuvres sera appréciée. Il est également souhaitable que le/la candidat(e) s'implique dans les programmes transversaux de l'UMR 7041, notamment les programmes inscrits dans le Labex <i>Les passés dans le présent</i>, dans l'EUR <i>La fabrique du passé</i> dans l'Université Paris Nanterre ou encore dans les projets inscrits au titre de l'UMR dans le cadre de la COMUE Paris Lumières, notamment les PIA.</p>
<p>Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i></p>	<p>UMR 7041 ArScAn : Francois Villeneuve Tél. : 01 46 69 26 43 Email : Francois.Villeneuve@univ-paris1.fr</p> <p>Pour l'équipe « Archéologie de la Gaule dans le monde antique » : Paul Van Ossel Tél. : 01 46 69 2425 ou 03 44 42 13 18</p> <p>Email : paul.van-ossel@mae.u-paris10.fr ou paul.vanossel@wanadoo.fr</p>
<p>URL du labo :</p>	<p>http://www.arscan.fr/</p>
<p>Descriptif du labo :</p>	<p>L'UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) est une unité associant quatre tutelles : le CNRS, les Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Paris Nanterre, le ministère de la Culture et de la Communication et un partenaire, l'INRAP (212 membres permanents). Elle est située sur le Campus de Paris Nanterre dans la Maison de l'Archéologie & de l'Ethnologie René-Ginouvès (MAE) et le bâtiment Max Weber.</p> <p>L'équipe <i>Archéologie de la Gaule dans le monde antique</i> (GAMA) fait partie du laboratoire ArScAn (UMR 7041). Elle encadre des doctorants et réunit des personnels permanents des quatre tutelles d'ArScAn, de l'INRAP ainsi que des membres associés appartenant aux centres de recherche et universités des pays (Allemagne, Italie, Angleterre, Belgique, Pays-Bas...) avec lesquels l'équipe a des collaborations suivies depuis de nombreuses années.</p> <p>Les principaux axes thématiques inscrits dans le quinquennal en cours sont les suivants : Territoires et Peuplements (villes, agglomérations secondaires et campagnes), Productions, Échanges et Consommations (céramiques et amphores, métallurgie, <i>instrumentum</i>), Cultes et Savoirs (lieux de culte et pratiques rituelles, histoire et archéologie des techniques et du travail).</p> <p>L'équipe est investie dans les programmes de la COMUE Paris Lumières et pourra être amenée à participer, le cas échéant, aux programmes et formations qui seraient mises en place dans le cadre de l'EUR « <i>La fabrique du passé</i> ».</p>

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	<p>Le/la candidat(e) doit être prêt(e) à assumer l'ensemble des fonctions de formation, de recherche et d'administration qui relèvent d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de rang A. Il ou elle devra participer activement à la vie et au rayonnement du Département et à celle du laboratoire de rattachement.</p> <p>Cela implique des prises de responsabilité et un engagement réel dans la gestion universitaire au niveau du Département et du Laboratoire, un sens collectif, un dynamisme scientifique, une ouverture à l'interdisciplinarité, un souci de développer des programmes et des partenariats européens et internationaux, enfin, un intérêt marqué pour la professionnalisation des étudiants et des doctorants.</p>
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Une compétence en langues européennes (anglais, allemand,...) sera appréciée.

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr ou @parisnanterre.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et précisant ceux qui sont joints au dossier
	Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Pièce attestant de la possession de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou du doctorat d'état ; - <u>ou</u> dispense de l'HDR accordée par le CNU.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de PR et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i>) ; - <u>ou</u> , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	- Attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : - Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux PR pour la désignation des membres du CNU ; - Fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des PR de 2 ^{ème} classe ; - Magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1 ^{er} grade, ou placés hors hiérarchie ; - Agents relevant d'une administration, organisme ou établissement public d'un Etat membre de la CE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE, et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de PR. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des (<i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i>) . - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); - copie de l'habilitation à diriger des recherches, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent à une habilitation à diriger des recherches.
---	---

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (*soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019*).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2017) ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers ;
 - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :

<https://soleil.parisnanterre.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Nanterre via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

⚠ L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AVANT LE JEUDI 28 MARS 2019 à 16h (heures de Paris)

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> Les formats de document autorisés sont les suivants :

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.

⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.